



**INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR**

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR EURO GOV ISR

**OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français**

**RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022**

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	6
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	19
Informations spécifiques	21
Informations réglementaires	22
Certification du Commissaire aux comptes	28
Comptes annuels	33
Bilan Actif	34
Bilan Passif	35
Hors-Bilan	36
Compte de Résultat	37
Annexes aux comptes annuels	38
Règles et méthodes comptables	39
Evolution de l'Actif net	43
Compléments d'information	44
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	52
Inventaire	53
Annexe(s)	56
Information SFDR	57

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Euro Gov ISR - I

Code ISIN : (C) FR0014003DU0

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

En souscrivant dans CPR Euro Gov ISR - I, vous investissez dans un portefeuille d'emprunts d'Etat, d'emprunts garantis d'Etat, d'emprunts de quasi-souverains, d'emprunts d'agences gouvernementales et d'emprunts de supranationaux de la zone euro de toutes maturités, qui présente une sensibilité élevée.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Government en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

L'indice ICE BofA Euro Government en euro est représentatif des marchés obligataires souverains de la zone euro. Un peu plus de 400 obligations souveraines entrent dans sa composition.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.sso.theice.com>.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeurs ajoutées : la principale réside dans la gestion du niveau global de sensibilité (en fonction de ses anticipations de variations des taux) et la seconde dans la sélection des Etats émetteurs.

La gestion mise en oeuvre débute par une analyse économique et financière pour définir des prévisions d'évolution de taux et fixer la sensibilité cible du portefeuille. La sélection des émetteurs résulte d'une analyse financière et extra-financière selon des critères E.S.G. - liés à l'environnement (E), aux aspects sociaux (S) et à la gouvernance (G).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C, D et E et exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat.). Le FCP ne bénéficie pas à ce jour du label ISR car ce dernier n'intègre pas à ce jour les fonds obligations gouvernementales.

Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, sont exclus de l'univers d'investissement les Etats qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, cette démarche vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Dans notre sélection de titres, nous privilégions les obligations vertes « green bonds » et les obligations sociales « social bonds ». Le portefeuille sera investi au minimum à 33% de son actif sur ce type de titres.

Pour les titres qui ne sont pas des obligations vertes « green bonds » et/ou des obligations sociales « social bonds », nous sélectionnons les émetteurs en fonction de critères ESG.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») les plus mal notées sur la note globale ESG.

D'autre part, le FCP applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- La note ESG de la poche de titres (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») rebasée doit être supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [+3.5 et +11].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Euro Gov ISR - I est libellée en EUR.

CPR Euro Gov ISR - I a une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans.

CPR Euro Gov ISR - I Veuillez sélectionner le paragraphe adéquat

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque du marché des obligations d'état de la zone euro sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Euro Gov ISR - S

Code ISIN : (C) FR0010679878

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

En souscrivant dans CPR Euro Gov ISR - S, vous investissez dans un portefeuille d'emprunts d'Etat, d'emprunts garantis d'Etat, d'emprunts de quasi-souverains, d'emprunts d'agences gouvernementales et d'emprunts de supranationaux de la zone euro de toutes maturités, qui présente une sensibilité élevée.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Government en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

L'indice ICE BofA Euro Government en euro est représentatif des marchés obligataires souverains de la zone euro. Un peu plus de 400 obligations souveraines entrent dans sa composition.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.sso.theice.com>.

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeurs ajoutées : la principale réside dans la gestion du niveau global de sensibilité (en fonction de ses anticipations de variations des taux) et la seconde dans la sélection des Etats émetteurs.

La gestion mise en oeuvre débute par une analyse économique et financière pour définir des prévisions d'évolution de taux et fixer la sensibilité cible du portefeuille. La sélection des émetteurs résulte d'une analyse financière et extra-financière selon des critères E.S.G. - liés à l'environnement (E), aux aspects sociaux (S) et à la gouvernance (G).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C, D et E et exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat). Le FCP ne bénéficie pas à ce jour du label ISR car ce dernier n'intègre pas à ce jour les fonds obligations gouvernementales.

Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, sont exclus de l'univers d'investissement les Etats qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, cette démarche vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Dans notre sélection de titres, nous privilégions les obligations vertes « green bonds » et les obligations sociales « social bonds ». Le portefeuille sera investi au minimum à 33% de son actif sur ce type de titres. Pour les titres qui ne sont pas des obligations vertes « green bonds » et/ou des obligations sociales « social bonds », nous sélectionnons les émetteurs en fonction de critères ESG.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») les plus mal notées sur la note globale ESG.

D'autre part, le FCP applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- La note ESG de la poche de titres (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») rebasée doit être supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 3.5 et 11.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Euro Gov ISR - S est libellée en EUR.

CPR Euro Gov ISR - S a une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans.

CPR Euro Gov ISR - S capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations d'état de la zone euro sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Euro Gov ISR - P Code ISIN : (C) FR0010376020

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

En souscrivant dans CPR Euro Gov ISR - P, vous investissez dans un portefeuille d'emprunts d'Etat, d'emprunts garantis d'Etat, d'emprunts de quasi-souverains, d'emprunts d'agences gouvernementales et d'emprunts de supranationaux de la zone euro de toutes maturités, qui présente une sensibilité élevée.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice ICE BofA Euro Government en euro, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

L'indice ICE BofA Euro Government en euro est représentatif des marchés obligataires souverains de la zone euro. Un peu plus de 400 obligations souveraines entrent dans sa composition.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.sso.theice.com>.

L'OPCVM est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est majoritairement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion mobilise deux sources de valeurs ajoutées : la principale réside dans la gestion du niveau global de sensibilité (en fonction de ses anticipations de variations des taux) et la seconde dans la sélection des Etats émetteurs.

La gestion mise en oeuvre débute par une analyse économique et financière pour définir des prévisions d'évolution de taux et fixer la sensibilité cible du portefeuille. La sélection des émetteurs résulte d'une analyse financière et extra-financière selon des critères E.S.G. - liés à l'environnement (E), aux aspects sociaux (S) et à la gouvernance (G).

L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG de chaque émetteur sur une échelle allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note). Au minimum 90% des titres en portefeuille bénéficient d'une note ESG.

De plus, le fonds pratique une stratégie ISR fondée sur une combinaison d'approches : normative (exclusion des émetteurs ne respectant pas les principales conventions internationales, notés G) et Best-in-Class (sélection des émetteurs aux meilleures pratiques ESG notés A, B, C, D et E et exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat). Le FCP ne bénéficie pas à ce jour du label ISR car ce dernier n'intègre pas à ce jour les fonds obligataires gouvernementaux.

Par ailleurs, en plus des exclusions légales, par exemple les entreprises impliquées dans la production ou la distribution de mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions interdites par les conventions d'Ottawa et d'Oslo, sont exclus de l'univers d'investissement les Etats qui violent systématiquement et volontairement les droits de l'homme et qui se rendent coupables des plus grands crimes (crimes de guerre et crimes contre l'humanité). Sont également exclus les émetteurs qui réalisent plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon. En outre, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique ESG. Dans le cadre d'une gestion socialement responsable, cette démarche vise à concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables et à réaliser une appréciation plus globale des risques et des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Dans notre sélection de titres, nous privilégions les obligations vertes « green bonds » et les obligations sociales « social bonds ». Le portefeuille sera investi au minimum à 33% de son actif sur ce type de titres. Pour les titres qui ne sont pas des obligations vertes « green bonds » et/ou des obligations sociales « social bonds », nous sélectionnons les émetteurs en fonction de critères ESG.

La Société de gestion suit une approche durable en excluant les valeurs (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») les plus mal notées sur la note globale ESG.

D'autre part, le FCP applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

- La note ESG de la poche de titres (hors obligations vertes « green bonds » et obligations sociales « social bonds ») rebasée doit être supérieure à celle de l'univers après exclusion des 20% les plus mal notés.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre 3.5 et 11.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Euro Gov ISR - P est libellée en EUR.

CPR Euro Gov ISR - P a une durée de placement recommandée supérieure à 3 ans.

CPR Euro Gov ISR - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce FCP reflète principalement le risque du marché des obligations d'Etat de la zone euro sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Compte rendu d'activité

Janvier 2022

La tendance à la hausse des taux initiée depuis la mi-décembre 2021 s'est poursuivie en début d'année. La volonté affichée des banques centrales de lutter contre l'inflation a amené les investisseurs à anticiper davantage de durcissement monétaires, entraînant une hausse de la volatilité. La FED a surpris les marchés par un ton plus « hawkish » que prévu alors même que les investisseurs s'attendaient déjà à un fort relèvement des taux en 2021 (anticipation de 4 hausses en début de mois contre 5 au 31 janvier). Dans son communiqué, la FED a confirmé son intention d'agir rapidement et fermement en raison de la vigueur du marché de l'emploi et de l'inflation, sans inquiétude particulière concernant la croissance (au-delà des attentes au Q4 2021 à 6,9%). En effet, la dernière publication de l'inflation à 7% ainsi que les révisions répétées des anticipations d'évolution des prix font planer un réel doute concernant la prochaine décélération de l'inflation ; et cela d'autant plus que l'inflation se propage désormais aux salaires. En Europe, la croissance est elle aussi en hausse à 4,6% en rythme annuel sur le Q4 2021, en nette hausse par rapport au Q3 et ce malgré le variant Omicron toujours en circulation. Les indicateurs avancés PMI sont, pour le mois de décembre, globalement conformes aux attentes avec une dynamique baissière depuis le pic de la reprise. Ils confirment la normalisation de la situation économique en Europe post Covid. Dans ce contexte, le 10 ans US a terminé le mois en hausse de 27bps à 1,75% tandis que le Bund a clôturé proche de 0% soit +15bps sur janvier. L'ajustement des valorisations s'est fait principalement par les taux courts suite à l'accélération du calendrier de la FED et de manière plus marquée aux US qu'en Europe. En revanche, les pentes sont restées plus ou moins stables sur les parties longues. Les tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine ainsi que les craintes autour d'un nouveau gouvernement italien ont ajouté de la volatilité sur les marchés provoquant un écartement des primes de risque en Europe. Finalement, le dénouement positif des élections en Italie (second mandat pour S. Mattarella) a rassuré le marché permettant au spread 10 ans italien de se resserrer de 7bps. Les spreads portugais et espagnol sont restés globalement stables sur le mois même si le début d'une normalisation monétaire n'est pas favorable au resserrement des primes en général. Sur le mois de janvier, la performance du fonds recule de -1,23% contre -1,13% pour son indice de référence, soit un écart de -0,10% en raison de notre surexposition sur l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone. Le portefeuille est composé de 36% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) est supérieure à celle de son indice de référence grâce notamment à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone et le poids dans le portefeuille est supérieur à celui de l'indice. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Février 2022

En février, la volatilité sur les marchés a atteint un plus haut depuis mars 2020 suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie qui a provoqué une vive inquiétude au sein de la communauté internationale et déclenché un fort mouvement d'aversion au risque. La mise en œuvre de sanctions économiques envers la Russie visant à affaiblir le pays ont alimenté les craintes d'un conflit mondial et d'effets dévastateurs sur l'économie mondiale. L'impact le plus marquant est l'envolée des anticipations d'inflation à court terme en lien avec la hausse des prix de pétrole et du gaz. Les révisions des prévisions d'inflation affectent ainsi essentiellement la partie courte de la courbe par un effet de base alors que l'inflation à moyen/long terme incorpore une probabilité importante de ralentissement marqué de la croissance sous la baisse du pouvoir d'achat. Cette situation a pris l'ascendant sur le mouvement général de hausse de taux dans le prolongement de la volonté marquée des banques centrales de durcir les conditions financières. Le mouvement haussier s'était accéléré en début de mois après les propos hawkish des membres de la BCE et des bons chiffres économiques aux US et en Europe. Les indicateurs d'inflation ont continué de surprendre à la hausse aux US et en Europe (respectivement 7,5% et 5,1%) alimentant les anticipations d'un durcissement plus rapide que prévu des politiques monétaires. Le mouvement s'est toutefois inversé en deuxième partie de mois avec l'émergence du risque de stagflation, poussant les investisseurs à réévaluer leurs anticipations de hausses des taux. Les inconnues sur les retombées de cette crise pourraient amener les banques centrales à différer toute décision importante autres que celles nécessaires au maintien de la stabilité financière. Dans ce contexte hautement incertain, les obligations d'Etat ont joué leur rôle de valeur refuge. Le mouvement de baisse des taux n'a toutefois pas compensé la hausse observée en début de mois et les rendements souverains terminent le mois plus haut (respectivement +6pbs à -0,16% et +12pbs à +0,14% pour les 5 et 10 ans allemands, +11pbs à 1,72% et +5pbs à 1,83% pour les 5 et 10 ans US). Sur le mois de février, la performance du fonds recule de -1,67%

contre -1,94% pour son indice de référence, soit un écart de +0,26% en raison de notre sous-exposition en sensibilité. Le portefeuille est composé de 37% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) est supérieure à celle de son indice de référence grâce notamment à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone et le poids dans le portefeuille est supérieur à celui de l'indice. L'Italie, dont la note est parmi les plus faibles de la zone, contribue également positivement à l'écart entre la note globale du fonds et celle de l'indice de référence puisque sous-exposée en poids par rapport au benchmark. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Mars 2022

La volatilité du marché des taux reste élevée avec d'un côté le conflit entre l'Ukraine et la Russie et son impact sur l'activité, et de l'autre, la remontée des taux par les Banques centrales amorcée ou annoncée face à l'accélération de l'inflation. Ainsi, avec un marché de l'emploi tendu et des prix caracolant à 7,9% en février, la FED a remonté ses taux de 25 pbs, en laissant entendre que des hausses de 50 pbs pourraient être nécessaires pour rattraper le retard pris. En zone Euro, la progression des prix accélère à 7,5% en mars conduisant la BCE à réduire plus rapidement ses achats ; le programme APP augmenté à 40 milliards en avril pour prendre le relais de la fin du PEPP, diminuera à 30 milliards en mai et 20 en juin. Il pourrait se terminer dès juillet ouvrant la porte à une hausse des taux dès l'automne. La BCE se laisse toute latitude compte tenu de l'incertitude sur l'activité. La vulnérabilité énergétique européenne reste considérable, la Russie étant le principal fournisseur de l'UE en pétrole brut, gaz naturel et combustibles fossiles solides. Le marché obligataire anticipe désormais un cycle de remontée des taux de 175 points de base en zone euro (taux terminal à 125 pbs) et de 250 pbs supplémentaires aux Etats-Unis pour approcher les 3%. En conséquence, les taux ont inversé leur tendance baissière pour remonter jusqu'à 2,34% sur le 10 ans américain (+52 pbs) et 0,54% (+40 pbs) sur le 10 ans allemand. La courbe américaine est désormais plate, estimant que la FED réussira à juguler la hausse des prix peut-être au prix d'un fort ralentissement de l'activité, voire d'une récession. En zone euro, la pente de la courbe s'est encore accentuée sur le segment 2/10 mais s'aplatit dès les maturités 5 ans. Les spreads pays périphériques sont restés pratiquement inchangés alors que les spreads des pays proches du conflit (Finlande, Pays Baltes) ou plus dépendants commercialement ou énergétiquement de la Russie (Belgique et Autriche) se sont écartés. Sur le mois de mars, la performance du fonds recule de -2,65% contre -2,36% pour son indice de référence, soit un écart de -0,29% en raison notamment de notre surexposition en poids sur l'Allemagne, parmi les mieux notés de la zone. Le portefeuille est composé de 36% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) est supérieure à celle de son indice de référence grâce notamment à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone et le poids dans le portefeuille est supérieur à celui de l'indice. L'Italie, dont la note est parmi les plus faibles de la zone, contribue également positivement à l'écart entre la note globale du fonds et celle de l'indice de référence puisque sous-exposé en poids par rapport au benchmark. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Avril 2022

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine reste une source de volatilité, poussant les prix des matières premières à la hausse et maintenant la pression sur une inflation déjà élevée. Les banques centrales ont durci le ton et se focalisent sur les risques à la hausse pour les perspectives d'inflation, malgré les incertitudes pesant sur la croissance. La croissance trimestrielle au premier trimestre a ainsi progressé de seulement 0,2% en zone Euro et fléchit de 0,5% aux Etats-Unis tandis que l'inflation reste sur de très hauts niveaux à +7,5% en glissement annuel et +8,5% respectivement. Et la faiblesse de l'euro laisse penser que le pic d'inflation n'est pas atteint. En avril, la BCE n'a pas indiqué une volonté d'accélérer le rythme de fin du stimulus. Elle a confirmé ses orientations précédentes concernant l'assouplissement quantitatif (qui devrait prendre fin au troisième trimestre) et la séquence de sa politique conventionnelle précisant que les taux directeurs devraient augmenter « à un moment donné » après la fin de l'assouplissement quantitatif. Si les membres de la BCE s'accordent désormais sur une hausse des taux, le mois de juin devrait nous éclairer sur le calendrier et la latitude de celle-ci. De son côté, la Fed devrait réduire la taille de son bilan record (9 000 milliards de dollars), comme indiqué dans sa feuille de route de resserrement monétaire. Jerome Powell a envoyé des signaux clairs indiquant que la Fed était prête à relever son taux directeur de 50 points de base lors du FOMC du mois de mai. Le marché obligataire anticipe désormais un cycle de remontée de taux directeurs de 1,5% en zone euro et 3,5% aux Etats-Unis. En conséquence, les taux ont progressé à 2,88% pour le 10 ans américain (+54 bps) et à 0,91% (+36 bps) pour le 10 ans allemand. Ces anticipations entraînent aussi un écartement des spreads

pays ou du swap contre Allemagne : 35 bps pour l'Italie 10 ans à 184 bps, +9 bps pour la France à +52 bps, +12 bps pour l'Espagne à +106 bps et +26 bps pour le Portugal à +110 bps. Plusieurs raisons peuvent être évoquées : d'abord, la raréfaction des obligations souveraines et notamment allemandes avec un flottant de l'ordre de 20% alors que les besoins en collatéral sont renforcés et que le programme d'achat de la BCE est toujours actif. Ensuite, les acteurs qui couvrent leur portefeuille plus aisément en vendant des swaps (swap payeur). Enfin l'accroissement de la volatilité qui doit être intégrée dans la prime crédit. Sur le mois de mars, la performance du fonds recule de -3,91% contre -3,79% pour son indice de référence, soit un écart de -0,12% en raison notamment de notre surexposition sur la partie longue de la courbe italienne (15 ans). Nous avons réduit de moitié la sous-exposition du fonds par rapport à son indice en milieu de mois, juste avant la réunion de la BCE compte tenu du trajet à la hausse parcouru par les taux en anticipation du durcissement de ton. Le portefeuille est composé de 35% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) est supérieure à celle de son indice de référence grâce notamment à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone et le poids dans le portefeuille est supérieur à celui de l'indice. L'Italie, dont la note est parmi les plus faibles de la zone, contribue également positivement à l'écart entre la note globale du fonds et celle de l'indice de référence puisque sous-exposée en poids par rapport au benchmark. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Mai 2022

Les marchés sont restés volatils en mai, les investisseurs évaluant les perspectives de la politique monétaire, de l'inflation et de l'impact de la guerre en cours en Ukraine et des politiques de zéro-covid en Chine sur l'économie mondiale. Les chiffres de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique ont mis en évidence les défis auxquels les banques centrales sont confrontées et les inquiétudes concernant un ralentissement économique ont refait surface. En effet, l'inflation a atteint un record historique en mai dans la zone euro (+8,1% contre 7,4% en avril), ce qui complique la tâche de la BCE, qui devrait mettre fin à son assouplissement quantitatif cet été. En mai, les achats de titres s'élèvent à 30 milliards d'euros et seront réduits à 20 milliards d'euros en juin. Concernant ses taux directeurs, la BCE va possiblement les augmenter dès juillet. La FED, déjà engagée dans le relèvement de ses taux, a également annoncé le début du resserrement quantitatif pour le 1er juin, en réduisant son bilan de 30 milliards de dollars par mois en bons du Trésor américain et de 17,5 milliards de dollars en MBS pour les trois prochains mois. La FED semble donner la priorité à la lutte contre l'inflation au prix d'une croissance plus faible. Contre toute attente, la Banque centrale chinoise a décidé fin mai de réduire son taux 5 ans de 15 points de base afin de réduire les coûts d'emprunt alors que la nouvelle vague d'épidémie pèse sur l'activité. Dans ce contexte, les taux ont progressé à 1,13% pour le 10 ans allemand (+17 points de base sur le mois), à 1,67% pour le 10 ans français (+16 pbs) et à 3,10% pour le 10 ans Italien (+24 pbs), les investisseurs réévaluant les intentions de la BCE, plus « hawkish ». De son côté, le taux 10 ans américain a reflué de 10 points de base à 2,87% avec une inflation américaine qui semble avoir atteint un pic. Sur le mois de mai, la performance du fonds recule de -1,71% contre -1,86% pour son indice de référence, soit un écart de +0,15% en raison notamment de notre sous exposition en sensibilité globale. Le portefeuille est composé de 35% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) est supérieure à celle de son indice de référence grâce notamment à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone et le poids dans le portefeuille est supérieur à celui de l'indice. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Juin 2022

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a provoqué un choc géopolitique et une flambée des prix dans les produits de base liés à l'énergie. En réponse aux sanctions occidentales, la Russie a rompu un contrat d'approvisionnement de gaz ce qui porte à croire qu'un rationnement aura lieu cet hiver. Les pays de l'Union Européenne dépendant du gaz russe, s'organisent pour reconstituer leurs réserves avant que la demande n'augmente. Cette crise énergétique va continuer à peser sur l'inflation déjà très élevée. En réponse à ces évolutions, les banquiers centraux ont averti que l'ère des politiques monétaires accommodantes était révolue. En effet, l'inflation progresse et reste bien au-dessus des objectifs des banques centrales, tirée par des effets de base, la hausse des prix de l'énergie, le rebond de la demande et les goulots d'étranglement du commerce mondial. L'inflation annuelle américaine a progressé de 8,6% en mai après 8,3% en avril, et l'indice sous-jacent de 6,0% après 6,2%. L'inflation flash dans la zone euro sur juin est en hausse de +8,6% contre 8,1% en mai sur un an et l'inflation annuelle sous-jacente décélère de +3,8% à +3,7%. La BCE, qui devait ne relever les taux que « progressivement », a durci son message pour lutter contre l'inflation. Ainsi, Christine Lagarde

a mis fin aux spéculations et a annoncé une augmentation de 25 pbs dès juillet et probablement 50 pbs en septembre. La BCE cessera également ses achats de titres dans le cadre du programme APP à partir du 1er juillet. Concernant la FED, Jérôme Powell a annoncé le 15 juin une augmentation de ses taux directeurs de 75 pbs ce qui correspond à la plus forte hausse depuis 1994. Elle devrait à nouveau relever ses taux de 75 pbs en juillet et de 50 pbs en septembre. Sur les marchés obligataires, le durcissement de ton des banquiers centraux ont provoqué une augmentation de la volatilité, avec une forte remontée des taux souverains suivie d'un retournement sur fond de craintes de récession. En conséquence, sur le mois, les taux ont progressé à 1,34% pour le 10 ans allemand (+15,6 pbs), à 1,93% pour le 10 ans français (+22,5 pbs), à 3,29% pour le 10 ans italien (+10 pbs) et à 2,96% pour le taux 10 ans américain (+5,7 pbs). L'écart entre les obligations italiennes et allemandes à 10 ans, a commencé à se creuser dès qu'il est devenu évident que l'inflation obligerait la BCE à suivre la Fed dans le relèvement des taux d'intérêt. Toutefois, « l'engagement » de la BCE à lutter contre la fragmentation de la zone euro si elle se matérialisait, via des instruments existants ajustés ou via de nouveaux instruments a cependant permis par la suite de mettre un terme à cet élargissement. En réaction aux commentaires « hawkish » des banquiers centraux, les anticipations d'inflation à 10 ans ont baissé de 2,27% à 2,02% en zone euro et de 2,65% à 2,35% aux Etats-Unis. Sur le mois de juin, la performance du fonds recule de -1,64% contre -1,82% pour son indice de référence, soit un écart de +0,19% en raison notamment de notre sous exposition en sensibilité globale. Nous avons remonté un peu la sensibilité du fonds et réduit la sous exposition après la forte hausse des taux qui a accompagné les réunions des banques centrales au vue de la montée des craintes de récession. Le portefeuille est composé de 37% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) est supérieure à celle de son indice de référence principalement grâce à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone ce qui conduit à surpondérer sensiblement le poids du pays dans le portefeuille comparativement à celui de l'indice. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Juillet 2022

L'incertitude a continué de dominer au cours du mois de juillet alors que le risque de stagflation augmente et que le reste du newsflow macro plutôt mitigé (flux faibles et erratiques du gaz transitant par le gazoduc Nordstream 1, données d'activité économique.) n'a pas été particulièrement porteur. En effet, les prix à la consommation ont surpris à la hausse en juillet. L'inflation en zone euro est passée de 8,6% en juin à 8,9% en juillet, le sous-jacent grimpe de 3,7% à 4%. Le PIB de la zone euro au deuxième trimestre a connu un rebond inattendu à 0,7% (0,5% au premier trimestre), bénéficiant probablement de l'effet de réouverture entraînant une hausse de la consommation et des exportations tirées par les services et le tourisme. A contrario, l'économie américaine s'est de nouveau contractée au deuxième trimestre de -0,9% en rythme trimestriel annualisé (-1,6% au premier trimestre), configurant ainsi une récession dite technique. En réponse, les banques centrales maintiennent leur ton « hawkish » ayant pour objectif principal de réduire le niveau de l'inflation. La BCE a frappé fort en relevant ses taux directeurs de 50 points de base, ramenant ainsi le taux de dépôt à zéro. Elle a également annoncé la création d'un nouvel outil anti-fragmentation, l'IPT (instrument de protection de la transmission) qui devrait assurer une transmission équitable de la politique monétaire dans toutes les juridictions de la zone euro. De son côté, la Fed a de nouveau relevé de 75 points de base ses taux directeurs lors du FOMC de juillet portant la fourchette cible à 2,25-2,5%, un niveau proche du taux neutre selon ses membres. La Fed reste focalisée sur la lutte contre l'inflation et est déterminée à continuer de relever les taux pour ralentir la demande davantage préoccupée par le désencrage des anticipations d'inflation que par les risques pesant sur la croissance. Dans ce contexte, le taux 10 ans US termine le mois à 2,65% (en baisse de 23bps sur le mois), tandis que le 10 ans allemand s'établit à 0,82%, soit -41bps par rapport à juin. Le spread BTP/Bund atteint 216bps, en hausse de +30bps. Il s'était écarté plus fortement (230bps) lors de la démission du Premier ministre Draghi, entraînant un vote de confiance clivant et serré où les partis centre-droits s'étaient abstenus de voter, mettant ainsi les projecteurs sur la crise du gouvernement italien. Les spreads à 10 ans de l'Espagne et du Portugal restent globalement inchangés, à +5bps et -3bps respectivement. Sur le mois de juillet, la performance du fonds progresse de 3,75% contre 4,08% pour son indice de référence, soit un écart de -0,33% en raison notamment de notre sous exposition en sensibilité globale malgré la hausse graduelle de la sensibilité dans la seconde moitié du mois qui a accompagné la montée des craintes de récession. Notre sous-exposition concentrée sur la partie courte de la courbe a notamment souffert du « repricing » des politiques monétaires lié au craintes de récession. Le portefeuille est composé de 35% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) reste supérieure à celle de son indice de référence principalement grâce à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone ce qui conduit à surpondérer sensiblement le poids du pays dans le portefeuille comparativement à celui

de l'indice. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Août 2022

Les indicateurs avancés publiés tout au long du mois d'août se sont inscrits à la baisse et se rapprochent des niveaux de récession. L'inflation reste extrêmement élevée et les banques centrales sont confrontées au dilemme entre la lutte contre l'inflation et la préservation de la croissance. Cet environnement a inévitablement alimenté une forte volatilité qui a marqué le mois d'août. L'indice PMI manufacturier de la zone euro a surpris à la baisse, atteignant 49,6, confirmant la décélération de l'activité commerciale. L'Allemagne souffre particulièrement alors que les économies reposant davantage sur les services ou le tourisme, comme la France, l'Espagne ou l'Italie, ont mieux résisté. En revanche, les indicateurs de l'IPC dans la zone euro ont atteint un niveau record de 9,1% en août, le plus haut niveau depuis la création de l'euro sous l'effet de la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Les prix du gaz et de l'électricité poursuivent leur tendance à la hausse en Europe, atteignant des niveaux records dans la perspective de coupures de l'approvisionnement en gaz russe. En réponse à ces publications économiques, les banques centrales ont maintenu leur position « hawkish » avec pour principal objectif de ralentir l'inflation. Powell a ainsi réitéré, notamment à l'occasion du symposium économique de Jackson Hole, l'engagement de la Fed à lutter contre l'inflation, mais a également reconnu que le relèvement des taux et la réduction du bilan de la banque centrale entraîneront une certaine « difficulté ». Les marchés ont fortement réagi, comprenant le sérieux de l'engagement de la Fed à ramener l'inflation à 2%. Le dollar américain marque le troisième mois de gains par rapport à ses homologues, résultat de la position dominante de la Fed sur le resserrement agressif de la politique monétaire. La BCE semble quant à elle vouloir accélérer le rythme des hausses de taux d'intérêt face à la hausse de l'inflation, bien qu'elle soit confrontée à la fragmentation économique de la zone euro. Les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs indiquent qu'une augmentation de 50 points de base est acquise le 8 septembre et que 75 points de base deviennent de plus en plus probables. À l'instar de la FED, la BCE préfère agir plus tôt et avec force pour éviter un cycle de hausse des taux plus dommageable pour la croissance et plus durable. Néanmoins, les gouverneurs de la BCE ont opté pour une approche « réunion par réunion », laissant une marge de manœuvre pour adapter la politique monétaire à un environnement très incertain. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,2% (en hausse de +54 pbs sur le mois), tandis que le Bund 10 ans a achevé le mois à 1,54%, soit +72 pbs par rapport à juillet, dans un mouvement d'aplatissement des courbes. L'écart de taux 10 ans italien contre Bund a progressé à 233 pbs, en hausse de +24 pbs, dans un scénario d'incertitudes économiques et politiques dues à la forte exposition aux prix du gaz et aux élections à venir en septembre. Sur le mois d'août, la performance du fonds recule de -5,21% contre -5,18% pour son indice de référence, soit un écart de -0,02%. Après avoir relevé la sensibilité taux en juillet, nous l'avons abaissée début août compte tenu de la bonne performance des taux sur le mois de juillet dans un environnement d'inflation persistante et avec la perspective d'un durcissement de ton des banquiers centraux à l'approche de grandes échéances (Jackson Hole et réunions des banques centrales). Le portefeuille est composé de 34% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) reste supérieure à celle de son indice de référence principalement grâce à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone ce qui conduit à surpondérer sensiblement le poids du pays dans le portefeuille comparativement à celui de l'indice. La contribution de l'Allemagne permet notamment d'améliorer la note de gouvernance du portefeuille et donc la note globale. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés.

Septembre 2022

Les marchés sont restés volatils face aux tensions géopolitiques, à l'inflation persistante et au ralentissement de la croissance. Les banques centrales sont toujours plus inquiètes du risque de "désancrage" des anticipations d'inflation plutôt que des risques baissiers pesant sur la croissance. En effet, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé à l'unanimité de relever les taux directeurs de 75 points de base en raison des préoccupations liées au risque de désancrage de l'inflation. Compte tenu du niveau très élevé de l'inflation, la BCE est déterminée à « concentrer » les hausses de taux et à « normaliser » rapidement les taux directeurs et devrait maintenir une position « hawkish » dans les mois à venir. L'accélération de l'inflation est due à la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, à la forte demande dans le secteur des services, et aux goulots d'étranglement de l'offre. L'inflation pourrait encore augmenter à court terme, car les pressions sur les prix ont continué à se renforcer et à se généraliser dans l'ensemble de l'économie. Si la dynamique des salaires reste globalement contenue, la résilience des marchés du travail et un certain rattrapage pour

compenser la hausse de l'inflation sont susceptibles de soutenir leur croissance. La crise énergétique s'est aggravée dans la zone euro, intensifiant les risques à la hausse pour les perspectives d'inflation. L'inflation de la zone euro a atteint un niveau record de 10% en septembre touchant un nouveau sommet pour le onzième mois consécutif, en hausse par rapport à 9,1% en août. L'inflation sous-jacente est passée de 4,3% à contre 4,8%. Comme prévu, la Réserve fédérale a procédé à une troisième hausse consécutive de 75 points de base, portant le taux des fonds fédéraux à 3,25%. Le FOMC s'est engagé à relever le taux de manière agressive face aux pressions inflationnistes d'une économie soutenue par un marché du travail très résistant et robuste. Malgré le ralentissement de la croissance, le marché du travail est resté extrêmement tendu, avec un taux de chômage proche de son plus bas niveau en 50 ans, des offres d'emploi non loin de leurs plus hauts niveaux historiques et une croissance élevée des salaires. La Fed veut désormais pousser les taux directeurs au-dessus de 4,5% en 2023. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,8% (en hausse de 56 points de base sur le mois), tandis que le Bund a atteint 2,10%, soit +55 points de base par rapport à août. La victoire de l'extrême droite aux élections législatives en Italie a entraîné un élargissement du spread italien à 239 points de base vs l'Allemagne. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont légèrement resserrés, de 2,5 et 2,2 points de base respectivement. En fin de mois, le mini-budget controversé du nouveau gouvernement britannique a pris à contrepied le marché obligataire souverain provoquant une forte hausse de la volatilité. Sur le mois de septembre, la performance du fonds recule de -3,75% contre -3,89% pour son indice de référence, soit un écart de +0,14%. Le fonds a bénéficié de sa moindre exposition en sensibilité par rapport à son indice dans un marché baissier ainsi que de la position à l'aplatissement sur l'Italie dont la partie courte a plus souffert que le long. Nous sommes restés mobiles en relevant la sensibilité du fonds vers celle de l'indice début septembre après la forte correction du mois d'août et compte tenu des attentes fortes du marché quant aux réunions des banques centrales dans un environnement de ralentissement de l'activité. Puis devant la préoccupation plus forte des banques centrales par le risque de "désancrage" des anticipations d'inflation plutôt que par les risques baissiers pesant sur la croissance, nous avons profité des phases de respiration du marché pour rabaisser la sensibilité du fonds, d'environ 0,30 point de base sous son indice. Le portefeuille est composé à plus de 36% d'obligations vertes et sociales. La note ESG du fonds (score) reste supérieure à celle de son indice de référence principalement grâce à l'Allemagne dont la note ESG est parmi les plus élevées de la zone ce qui conduit à surpondérer sensiblement le poids du pays dans le portefeuille comparativement à celui de l'indice. La contribution de l'Allemagne permet notamment d'améliorer la note de gouvernance du portefeuille et donc la note globale. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds est supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés. En outre, le portefeuille équilibre la part de notation B et C tandis que l'indice est composé pour plus de 2/3 d'émetteurs notés C.

Octobre 2022

Les banques centrales restent préoccupées par le risque de désencrage des anticipations d'inflation. Ainsi, la Banque centrale européenne a augmenté ses taux directeurs de 75 points de base, comme prévu par le marché, et réitéré son engagement ferme à lutter contre l'inflation. L'inflation reste « beaucoup trop élevée » et « restera au-dessus de l'objectif pendant une période prolongée ». Toutefois, la nouvelle communication laisse entrevoir une hausse des taux moins agressive, la BCE étant également préoccupée par l'évolution de la croissance pour laquelle elle attend un nouvel affaiblissement lors des prochains mois. La BCE poursuivra son approche « réunion par réunion », mais en tenant compte de la croissance. Enfin, la BCE a recalibré la troisième série d'opérations ciblées de refinancement à plus long terme (TLTRO III) pour assurer la cohérence avec le processus plus large de normalisation de la politique monétaire. L'inflation en zone euro a atteint un niveau record de 10,7% en octobre, soit un nouveau sommet pour le douzième mois consécutif. Hors alimentation et énergie, elle a augmenté à 5% en octobre, contre 4,8% le mois précédent. Les chiffres préliminaires du PIB de la zone euro en glissement trimestriel sont conformes aux attentes, avec une croissance de +0,2%, mais inférieure à celle du trimestre précédent (+0,8%). Parmi les grandes économies, l'Allemagne a enregistré des résultats meilleurs que prévu, avec une croissance de +0,3%. Les PIB de la France et de l'Espagne ont fortement ralenti, avec une croissance de +0,2% pour les deux pays, contre +0,5% et +1,5% au trimestre précédent, respectivement. L'économie italienne a connu une croissance de +0,5%, une baisse significative par rapport à la période précédente de 1,1%. Aux Etats-Unis, lors de la prochaine réunion qui se tiendra la première semaine de novembre, le FOMC devrait relever les taux de 75 points de base pour la quatrième fois consécutive, pour les porter dans une fourchette de 3,75% à 4%, le niveau le plus élevé depuis 2008. Toutefois, l'attention reste focalisée sur la FED et les signes indiquant le ralentissement de ses hausses de taux, dans un contexte où l'économie est plus résistante que prévu et où la demande de travailleurs américains reste forte, avec 437 000 emplois créés en septembre. L'économie américaine rebondit au troisième trimestre, avec un PIB annualisé de +2,6% en glissement trimestriel, après six mois de contraction. La surprise à la hausse est due à une augmentation supérieure aux prévisions des exportations

nettes, des investissements des entreprises et des dépenses publiques. Toutefois, le PIB montre une décélération de la demande de consommation intérieure, signe que l'économie perd de sa vigueur. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 4,04% (en hausse de 22 points de base sur le mois), tandis que le Bund est quasi inchangé à près de 2,13%, seulement 3 points de base de plus par rapport à septembre. L'écart de taux entre le 10 ans italien et le 10 ans allemand achève le mois à 214 points de base, en baisse de 25 points. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont resserrés de 9 et 8 points de base respectivement. Sur le mois d'octobre, la performance du fonds progresse de +0,23% contre +0,21% pour son indice de référence, soit un écart de +0,02%. Le fonds a bénéficié de la position à l'aplatissement, notamment sur la courbe des obligations françaises. Nous avons relevé la sensibilité du fonds vers celle de l'indice en fin de mois à l'approche des réunions des banques centrales compte tenu du chemin déjà parcouru par les taux et des craintes de modération dans le discours des banques centrales. Nous avons investi le cash en privilégiant les obligations vertes et sociales qui représentent désormais plus de 38% du portefeuille. La note ESG du fonds (score) reste supérieure à celle de son indice de référence principalement grâce à l'Allemagne dont la note est parmi les plus élevées de la zone ce qui conduit à surpondérer sensiblement le poids du pays dans le portefeuille comparativement à celui de l'indice. La contribution de l'Allemagne (plus de 50% de la note globale) permet notamment d'améliorer la note de gouvernance du portefeuille. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds s'améliore par rapport au mois précédent et reste supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés. Le poids des notations B est plus important dans le portefeuille que dans son indice.

Novembre 2022

En novembre, les marchés ont été portés les premiers signes de ralentissement de l'inflation dans les principales économies, avec des surprises à la baisse aux États-Unis et dans la zone euro. Les indicateurs de l'IIPC dans la zone euro sont tombés à 10% en novembre contre 10,7% en octobre, avec une baisse significative de la contribution de l'énergie. Pour la première fois en 18 mois, le ralentissement de l'inflation est dû à une légère diminution des chiffres de l'Allemagne, de l'Espagne, de l'Irlande, du Portugal et de la Grèce, ainsi qu'à une baisse aux Pays-Bas (de 16,8% à 11,2% en raison d'un changement dans l'intégration de la facture de gaz des ménages), même si l'inflation reste à deux chiffres. En réponse à ces publications, le président de la Fed a envoyé des signaux concernant la modération du rythme des hausses de taux à partir de la prochaine de décembre. Il a également laissé entendre que, malgré les chiffres d'inflation, le marché du travail devrait s'assouplir sensiblement. De même, les commentaires récents des membres du conseil des gouverneurs de la BCE ont indiqué des divergences quant à l'ampleur de la prochaine hausse des taux d'intérêt qui aura lieu en décembre - certains privilégiant 50 points de base et d'autres 75 pour maîtriser l'inflation. Christine Lagarde a déclaré que la BCE n'avait pas fini de relever les taux d'intérêt et qu'il fallait ramener l'inflation à son objectif à moyen terme. Dans ce contexte, le taux 10 ans américain termine le mois à 3,60% (en baisse de 44 points de base sur le mois), tandis que le Bund résiste un peu, proche de 2%, soit -14 points de base par rapport à octobre. Le spread BTP/Bund enregistre la meilleure performance à 193 bps, soit une baisse de 21 points de base. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se resserrent de 6,7 bps et 4,3 bps, respectivement. La bonne performance globale des actifs risqués est attribuable à un changement de sentiment à l'égard des banques centrales, celles-ci semblant disposées à réduire progressivement le rythme des hausses de taux. Sur le mois de novembre, la performance du fonds progresse de +2,52% contre +2,38% pour son indice de référence, soit un écart de +0,13%. Le fonds a bénéficié de la sur-exposition en sensibilité et des positions à l'aplatissement, notamment sur les courbes des obligations française et italienne. Après le beau parcours des obligations, nous avons rabaissé la sensibilité du fonds vers celle de l'indice en fin de mois à l'approche des réunions des banques centrales et notamment de la BCE qui malgré des signes de ralentissement de plus en plus probants de l'activité pourrait conserver un discours ferme. Cela étant, nous avons conservé nos positions d'aplatissement compte tenu de l'approche de la fin des cycles de hausse des taux. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds reste stable et supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne (dont la note est parmi les plus élevées de la zone) qui contribue pour plus de la moitié de la note. Le pays participe notamment à renforcer la note de gouvernance du portefeuille. En outre, le poids des notations B est plus important dans le portefeuille que dans son indice dans lequel le poids des notations C prédomine.

Décembre 2022

L'incertitude a persisté en décembre sur les marchés partagés entre le spectre d'une récession et le discours toujours ferme des banques centrales dont la priorité reste la lutte contre l'inflation. La BCE a relevé ses taux directeurs de 50 points de base, comme prévu, portant le taux de dépôt à désormais 2,0%. Mais elle a délivré un discours ferme inattendu, plus ferme qu'en octobre, soulignant que « les taux d'intérêt devront encore augmenter de manière significative à un rythme régulier ». Lors de la conférence de presse, la Présidente C. Lagarde a confirmé vouloir poursuivre la hausse des taux à un rythme régulier afin d'atteindre le resserrement significatif nécessaire. La BCE a relevé ses prévisions d'inflation pour l'année prochaine de 0,8 pp à 4,2% et prévoit qu'elle sera encore supérieure à l'objectif en 2025. Les pressions sur les prix restent fortes dans tous les secteurs, les coûts de l'énergie se transmettant à l'ensemble de l'économie et l'euro se dépréciant. La croissance des salaires se renforce, soutenue par un marché du travail robuste. Concernant l'activité, la BCE prévoit une légère récession au tournant de l'année, suivie d'une reprise, stimulée par la réduction des goulets d'étranglement de l'offre, la réouverture de la Chine, la vigueur du marché du travail et les effets de base sur l'énergie. La Réserve fédérale a également augmenté ses taux directeurs de 50 points de base, portant le taux Fed Funds à 4,25-4,50%, ce qui représente une modération après quatre hausses consécutives de 75 points de base. La réduction de la taille du bilan de la Fed devrait se poursuivre, et se situer autour de 1 milliard de dollars en 2023. La Fed a revu ses prévisions de croissance en forte baisse, de 1,2% à 0,5% en 2023, et en légère baisse, de 1,7% à 1,6% en 2024. En parallèle, elle a révisé à la hausse ses prévisions de taux de chômage de 4,4% à 4,6% en 2023 comme en 2024. Les projections concernant l'indice des prix à la consommation ont été relevées passant de 3,1% à 3,5% en 2023, de 2,3% à 2,5% en 2024, tandis que les prévisions pour 2025 restent inchangées à 2,1%. L'inflation aux États-Unis a poursuivi sa baisse, avec une hausse annuelle de 7,1% en novembre (6,0% pour l'inflation sous-jacente), après 7,7% en octobre et un pic à 9,1% en juin. Dans ce contexte, le 10 ans américain a terminé le mois à 3,87% (en hausse de 27 points de base sur le mois), tandis que le Bund a achevé le mois à proximité de 2,55%, soit +63 points de base par rapport à novembre. Le rendement de l'OAT française 10 ans a dépassé 3% pour la première fois depuis plus de 10 ans. L'écart entre les taux 10 ans italien et allemand culmine à 211 points de base, soit une hausse de 18 pbs. Les spreads espagnols et portugais à 10 ans se sont écartés de 6 et 5 points de base respectivement. Sur le mois de décembre, la performance du fonds a baissé plus fortement que son indice de référence, soit un écart d'environ -0,65%. La forte chute de la performance relative se concentre sur le dernier jour de l'année 2022 durant lequel le marché a fortement baissé de façon continue (-0,75% pour l'indice JP Morgan sur la journée). Or, les cours de valorisation de ce jour ont été fixés à la mi-journée dans le cas de l'indice tandis que ceux du fonds l'ont été en fin de journée. Cet écart a été comblé le premier jour de l'année 2023 mais la performance relative sur l'année 2022 s'en trouve impactée. Sur le mois, la performance du fonds a bénéficié de la sous-exposition globale mais elle a été pénalisée par notre position à l'aplatissement sur la courbe italienne. Avec le maintien d'une posture ferme des banques centrales, nous avons continué de réduire la sensibilité globale du fonds en dessous de l'indice. Cela étant, nous avons conservé nos positions d'aplatissement compte tenu de l'approche de la fin des cycles de hausse des taux. Fin décembre, le fonds était composé de 35% d'obligations vertes et sociales. Hors obligations vertes et sociales, la note ESG du fonds a légèrement progressé et reste supérieure à celle de l'indice moins les 20% des pays les plus mal notés. C'est notamment lié au poids de l'Allemagne (dont la note est parmi les plus élevées de la zone) qui contribue pour plus de la moitié de la note et participe à renforcer la note de gouvernance du portefeuille. De plus, dans le courant du mois, nous avons réalloué un peu de dette périphérique vers celle des pays nordiques mieux notée.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR EURO GOV ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Euro Gov ISR - I en devise EUR : -18,63% / -18,22% avec une Tracking Error de 1,51%.
- Part CPR Euro Gov ISR - P en devise EUR : -18,75% / -18,22% avec une Tracking Error de 1,55%.
- Part CPR Euro Gov ISR - S en devise EUR : -18,91% / -18,22% avec une Tracking Error de 1,62%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	701 899,46	5 238 537,94
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	1 511 237,16	3 862 660,91
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	1 490 220,50	1 952 183,20
GERMANY 0.5% 15-02-26	541 544,20	2 758 049,58
DBR 0 08/15/30		3 126 913,20
ESPAGNE 1.95% 30-07-30		2 916 535,65
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	488 843,13	2 402 319,58
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31		2 889 347,22
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	1 764 227,50	696 295,30
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-30		2 363 332,00

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR-I	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	1 608,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,006
Part CPR EURO GOV ISR-P	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	272,93
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,002
Part CPR EURO GOV ISR-S	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable.

(2) par rapport à l'actif net moyen.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 5 606 010,00

- o Change à terme :
- o Future : 5 606 010,00
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
Instruments financiers dérivés <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Depuis le **1^{er} janvier 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Nouvelles orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance :**

Votre fonds applique les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

- **Changement siège social de CPR AM :**

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de votre fonds, est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

- **Changement de la rédaction de règles d'investissement :**

A des fins meilleures lisibilité, la rédaction relative au ratio réglementaire d'investissement en titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire tel qu'indiqué dans le paragraphe 5 « règles d'investissement » du prospectus a été modifiée comme suit :

« Il est précisé que le FCP peut utiliser la dérogation prévue par le Code monétaire et financier et pourra donc investir plus de 35% de ses actifs dans des titres financiers éligibles ou des instruments du marché monétaire [...] »

(en lieu et place de : « Il est précisé que le FCP peut utiliser la dérogation prévue par le Code monétaire et financier et pourra investir en « titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire mentionnés aux 1° ou 2° du I de l'article L. 214-20 émis ou garantis par une même entité jusqu'à 35% de son actif si ces titres ou ces instruments sont ».)

Depuis le **17 février 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Mise en conformité du prospectus avec les exigences du Règlement Européen Taxonomie :**

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères

d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

- **Modification de la présentation des rubriques « actifs utilisés (intégrant un dérivé) » et « instruments dérivés » dans le prospectus de l'OPC :**

A des fins de meilleur lisibilité, ces deux rubriques sont présentées sous la forme d'un tableau précisant :

- le type d'actifs utilisés ;
- le type de risque ;
- le type de marché ;
- la nature des interventions.

Depuis le **1^{er} juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance :**

Votre FCP avait une commission de surperformance de 20% annuel au-delà de la performance de celle de l'actif de référence avec une limite de prélèvement de 2% de l'actif net.

La suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.

La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

- **Simplification des paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance :**

Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le DICI ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses, intervenus le 1^{er} juin 2022, du siège social de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**

CACEIS Bank

Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722

Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan: 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée
Niveau de levier indicatif : 19,73%.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport);
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction;
 - Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
 - Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée

dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

CPR EUROGOV ISR
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale CPR EUROGOV ISR relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



CPR EUROGOV ISR

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CPR EUROGOV ISR

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.05.25 11:51:07 +0200



Comptes annuels

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	20 661 147,87	63 985 861,33
Actions et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	20 399 637,87	63 762 071,33
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	20 399 637,87	63 762 071,33
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	261 510,00	223 790,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	261 510,00	223 790,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	173 299,10	172 179,80
Opérations de change à terme de devises		
Autres	173 299,10	172 179,80
COMPTES FINANCIERS	1 560 658,12	3 854 415,22
Liquidités	1 560 658,12	3 854 415,22
TOTAL DE L'ACTIF	22 395 105,09	68 012 456,35

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	24 852 191,80	67 999 731,98
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 997 874,02	-500 316,86
Résultat de l'exercice (a,b)	138 968,34	214 479,59
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	21 993 286,12	67 713 894,71
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	261 510,00	223 790,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	261 510,00	223 790,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	261 510,00	223 790,00
Autres opérations		
DETTES	140 308,97	74 771,64
Opérations de change à terme de devises		
Autres	140 308,97	74 771,64
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	22 395 105,09	68 012 456,35

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	1 159 620,00	
EURO BOBL 0323	1 389 000,00	
FGBL BUND 10A 0323	3 057 390,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FOAT EUR 0322		489 450,00
FGBL BUND 10A 0322		11 824 530,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 719,27	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	373 512,53	1 362 627,74
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	377 231,80	1 362 627,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	9 067,79	22 030,97
Autres charges financières		
TOTAL (2)	9 067,79	22 030,97
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	368 164,01	1 340 596,77
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	93 066,21	371 161,46
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	275 097,80	969 435,31
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-136 129,46	-754 955,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	138 968,34	214 479,59

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les CDS :

Les dérivés de crédit sont calculés à partir de modèles standards de marché, utilisant les données de marchés (les spreads, les courbes de taux, taux de recouvrement) disponibles chez différents providers, notamment Markit et Reuters.

La contre valorisation est assurée par la société de Gestion qui procède au rapprochement prix Front / Prix valorisateur.

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014003DU0 - Part CPR EURO GOV ISR - I : Taux de frais maximum de 0,15% TTC maximum.

FR0010679878 - Part CPR EURO GOV ISR-S : Taux de frais maximum de 0.65% TTC maximum.

FR0010376020 - Part CPR EURO GOV ISR-P : Taux de frais maximum de 0.45% TTC maximum.

Le fonds a pris en charge un montant de 485.27 € lié à la cotisation AMF.

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

- Part P et part I : 20% TTC de la part de performance supérieure à celle de l'actif de référence*.

- Part S : néant

Le premier prélèvement des frais de gestion variables sur la part I pourra s'effectuer à compter du 31 décembre 2022.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et

L'actif de référence (ci-après l'« Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indice de référence : ICE BofA Euro Government en euro.

Ainsi, à compter du 01/01/2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 31/12/2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.

En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR EURO GOV ISR - I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EURO GOV ISR-P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR EURO GOV ISR-S	Capitalisation	Capitalisation

2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	67 713 894,71	263 842 998,90
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	17 268 613,33	82 649 612,24
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-53 994 305,67	-272 739 960,72
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	79 078,40	2 550 203,43
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-7 089 394,54	-3 297 561,43
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 867 590,00	556 230,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-123 890,00	-569 480,00
Frais de transactions	-12 183,95	-32 971,39
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 037 993,96	-6 424 521,63
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-5 143 586,23	-1 105 592,27
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 105 592,27	-5 318 929,36
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	46 780,00	209 910,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	261 510,00	214 730,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-214 730,00	-4 820,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	275 097,80	969 435,31
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	21 993 286,12	67 713 894,71

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	20 399 637,87	92,75
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	20 399 637,87	92,75
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	5 606 010,00	25,49
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	5 606 010,00	25,49
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	20 399 637,87	92,75						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							1 560 658,12	7,10
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	5 606 010,00	25,49						
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					1 058 013,35	4,81	2 413 852,95	10,98	16 927 771,57	76,97
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	1 560 658,12	7,10								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture					1 159 620,00	5,27	1 389 000,00	6,32	3 057 390,00	13,90
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	171 728,00
	Autres créances	1 571,10
TOTAL DES CRÉANCES		173 299,10
DETTES		
	Achats à règlement différé	99 845,99
	Frais de gestion fixe	36 306,53
	Frais de gestion variable	1 881,32
	Autres dettes	2 275,13
TOTAL DES DETTES		140 308,97
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		32 990,13

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR EURO GOV ISR - I		
Parts souscrites durant l'exercice	137,177	12 060 090,63
Parts rachetées durant l'exercice	-532,922	-47 471 796,63
Solde net des souscriptions/rachats	-395,745	-35 411 706,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82,367	
Part CPR EURO GOV ISR-P		
Parts souscrites durant l'exercice	4 022	3 433 890,01
Parts rachetées durant l'exercice	-6 877	-6 103 917,34
Solde net des souscriptions/rachats	-2 855	-2 670 027,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	16 112	
Part CPR EURO GOV ISR-S		
Parts souscrites durant l'exercice	2 594,826	1 774 632,69
Parts rachetées durant l'exercice	-532,946	-418 591,70
Solde net des souscriptions/rachats	2 061,880	1 356 040,99
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 055,837	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR EURO GOV ISR - I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EURO GOV ISR-P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR EURO GOV ISR-S Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part CPR EURO GOV ISR - I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	42 084,03
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	1 608,39
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EURO GOV ISR-P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	41 462,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	272,93
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR EURO GOV ISR-S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 638,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	138 968,34	214 479,59
Total	138 968,34	214 479,59

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR EURO GOV ISR - I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	52 040,27	72 508,36
Total	52 040,27	72 508,36

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR EURO GOV ISR-P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	76 386,13	133 242,97
Total	76 386,13	133 242,97

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR EURO GOV ISR-S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 541,94	8 728,26
Total	10 541,94	8 728,26

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 997 874,02	-500 316,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-2 997 874,02	-500 316,86

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR EURO GOV ISR - I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-913 924,05	-210 623,49
Total	-913 924,05	-210 623,49

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR EURO GOV ISR-P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 717 503,76	-265 953,79
Total	-1 717 503,76	-265 953,79

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR EURO GOV ISR-S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-366 446,21	-23 739,58
Total	-366 446,21	-23 739,58

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	60 424 388,33	184 232 898,12	263 842 998,90	67 713 894,71	21 993 286,12
Part CPR EURO GOV ISR - I en EUR					
Actif net				47 825 942,84	6 704 571,07
Nombre de titres				478,112	82,367
Valeur liquidative unitaire				100 030,83	81 398,75
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes				-440,53	-11 095,75
Capitalisation unitaire sur résultat				151,65	631,80
Part CPR EURO GOV ISR-P en EUR					
Actif net	59 867 525,26	184 040 574,62	261 948 017,83	18 259 530,34	12 602 804,96
Nombre de titres	67 486	194 311	264 675	18 967	16 112
Valeur liquidative unitaire	887,11	947,14	989,69	962,69	782,19
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-18,68	41,50	23,59	-14,02	-106,59
Capitalisation unitaire sur résultat	5,98	3,95	6,45	7,02	4,74
Part CPR EURO GOV ISR-S en EUR					
Actif net	556 863,07	192 323,50	1 894 981,07	1 628 421,53	2 685 910,09
Nombre de titres	736,000	238,500	2 252,710	1 993,957	4 055,837
Valeur liquidative unitaire	756,60	806,38	841,20	816,67	662,23
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-15,94	35,37	20,08	-11,90	-90,35
Capitalisation unitaire sur résultat	3,64	1,91	4,10	4,37	2,59

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	130 000	129 929,84	0,59
ALLEMAGNE 3.25%10-040742	EUR	120 000	133 828,00	0,61
ALLEMAGNE 4,75%03-34	EUR	80 000	98 945,99	0,45
ALLEMAGNE 4.75% 07/40	EUR	120 000	157 549,74	0,71
BUND 4.25% 04/07/39	EUR	110 000	135 708,92	0,62
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-02-31	EUR	1 300 000	1 062 197,50	4,83
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-31	EUR	1 070 000	863 415,10	3,93
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-08-50	EUR	160 000	81 804,80	0,37
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	EUR	300 000	272 436,35	1,24
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.25% 15-08-48	EUR	120 000	92 325,21	0,42
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.7% 15-08-32	EUR	500 000	467 610,34	2,13
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	1 130 000	1 058 013,35	4,81
DBR 0 08/15/30	EUR	1 550 000	1 284 430,75	5,84
DBR 0 08/15/30	EUR	1 280 000	1 060 588,80	4,82
DBR 2 1/2 08/15/46	EUR	120 000	120 158,83	0,54
GERMANY 0.5% 15-02-26	EUR	1 770 000	1 668 926,21	7,59
GERMANY 4% 04-01-37	EUR	200 000	239 536,41	1,09
TOTAL ALLEMAGNE			8 927 406,14	40,59
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 1.5% 20-02-47	EUR	113 000	88 079,32	0,40
AUST GOVE BON 3.15% 20-06-44	EUR	117 000	117 061,56	0,53
AUST GOVE BON 4.15% 15-03-37	EUR	200 000	226 568,52	1,03
AUSTRIA GOVERNMENT BONDT 0.5% 20-04-27	EUR	290 000	263 640,29	1,20
TOTAL AUTRICHE			695 349,69	3,16
BELGIQUE				
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.8% 22-06-27	EUR	178 000	163 538,62	0,74
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.25% 22-04-33	EUR	1 170 000	985 134,31	4,48
TOTAL BELGIQUE			1 148 672,93	5,22
ESPAGNE				
ESPAGNE 4.2%170105-310137	EUR	95 000	102 679,12	0,47
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.1% 30-04-31	EUR	575 000	438 180,76	1,99
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	EUR	390 000	303 942,39	1,38
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	EUR	2 000 000	1 714 439,59	7,79
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	160 000	102 046,93	0,47
TOTAL ESPAGNE			2 661 288,79	12,10
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.125% 15-04-52	EUR	30 000	13 959,96	0,06
REPU DE FINL 0.75% 15-04-31	EUR	265 000	222 009,56	1,02
TOTAL FINLANDE			235 969,52	1,08

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
CADES 0.125% 15-09-31	EUR	200 000	152 316,60	0,69
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	900 000	677 128,50	3,08
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	2 390 000	1 957 442,74	8,90
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	425 000	333 518,75	1,52
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.3% 25-11-31	EUR	200 000	152 260,53	0,69
TOTAL FRANCE			3 272 667,12	14,88
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	440 000	395 395,03	1,80
TOTAL IRLANDE			395 395,03	1,80
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	2 672 000	1 494 429,89	6,79
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 30-04-35	EUR	200 000	185 994,66	0,85
TOTAL ITALIE			1 680 424,55	7,64
LUXEMBOURG				
LUXEMBOURG GRAND DUCHY OF 0.0% 14-09-32	EUR	100 000	74 553,50	0,33
TOTAL LUXEMBOURG			74 553,50	0,33
PAYS-BAS				
NETHER 2 3/4 01/15/47	EUR	100 000	102 412,95	0,47
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-01-38	EUR	90 000	58 479,30	0,27
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	200 000	162 017,00	0,74
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-07-32	EUR	130 000	104 761,33	0,47
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.75% 15-07-27	EUR	200 000	184 180,41	0,84
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	65 000	75 321,10	0,34
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	90 000	104 036,09	0,47
TOTAL PAYS-BAS			791 208,18	3,60
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.475% 18-10-30	EUR	475 000	383 135,00	1,74
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.7% 15-10-27	EUR	148 000	133 567,42	0,61
TOTAL PORTUGAL			516 702,42	2,35
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 399 637,87	92,75
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			20 399 637,87	92,75
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0323	EUR	-12	51 840,00	0,24
EURO SCHATZ 0323	EUR	-11	4 510,00	0,02
FGBL BUND 10A 0323	EUR	-23	205 160,00	0,93
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			261 510,00	1,19
TOTAL Engagements à terme fermes			261 510,00	1,19
TOTAL Instruments financier à terme			261 510,00	1,19

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-261 510	-261 510,00	-1,19
TOTAL Appel de marge			-261 510,00	-1,19
Créances			173 299,10	0,79
Dettes			-140 308,97	-0,64
Comptes financiers			1 560 658,12	7,10
Actif net			21 993 286,12	100,00

Part CPR EURO GOV ISR - I	EUR	82,367	81 398,75
Part CPR EURO GOV ISR-P	EUR	16 112	782,19
Part CPR EURO GOV ISR-S	EUR	4 055,837	662,23

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Euro Gov ISR

Identifiant d'entité juridique :
969500L7G7KYODJT5P06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de _____ d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par ICE BOFA EURO GOVERNMENT INDEX. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en

fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **1.413 (B-)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **1.307 (B-)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser un minimum d'investissements durables

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».

- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OAT 1.75% 06/39	Emprunts d'Etats	8,91%	FRA
SPAIN 1.25% 10/30	Emprunts d'Etats	7,79%	ESP
DBR 0.5% 2/26	Emprunts d'Etats	7,59%	DEU
BTPS 1.5% 04/45 34Y	Emprunts d'Etats	6,82%	ITA
DBR % 08/30 G	Emprunts d'Etats	5,84%	DEU
DBR % 02/31	Emprunts d'Etats	4,82%	DEU
DBR % 08/30	Emprunts d'Etats	4,82%	DEU
OBL % 10/25 G	Emprunts d'Etats	4,81%	DEU
BELGIUM 1.25% 22/04/33 EUR	Emprunts d'Etats	4,48%	BEL
DBR % 08/31	Emprunts d'Etats	3,92%	DEU
OAT 0% 05/32	Emprunts d'Etats	3,08%	FRA
DBR 1.7% 08/32	Emprunts d'Etats	2,13%	DEU
SPAIN 0.1% 04/31	Emprunts d'Etats	1,99%	ESP
IRELAND 1.35% 03/31	Emprunts d'Etats	1,80%	IRL
PORTUGAL 0.475% 10/30	Emprunts d'Etats	1,74%	PRT

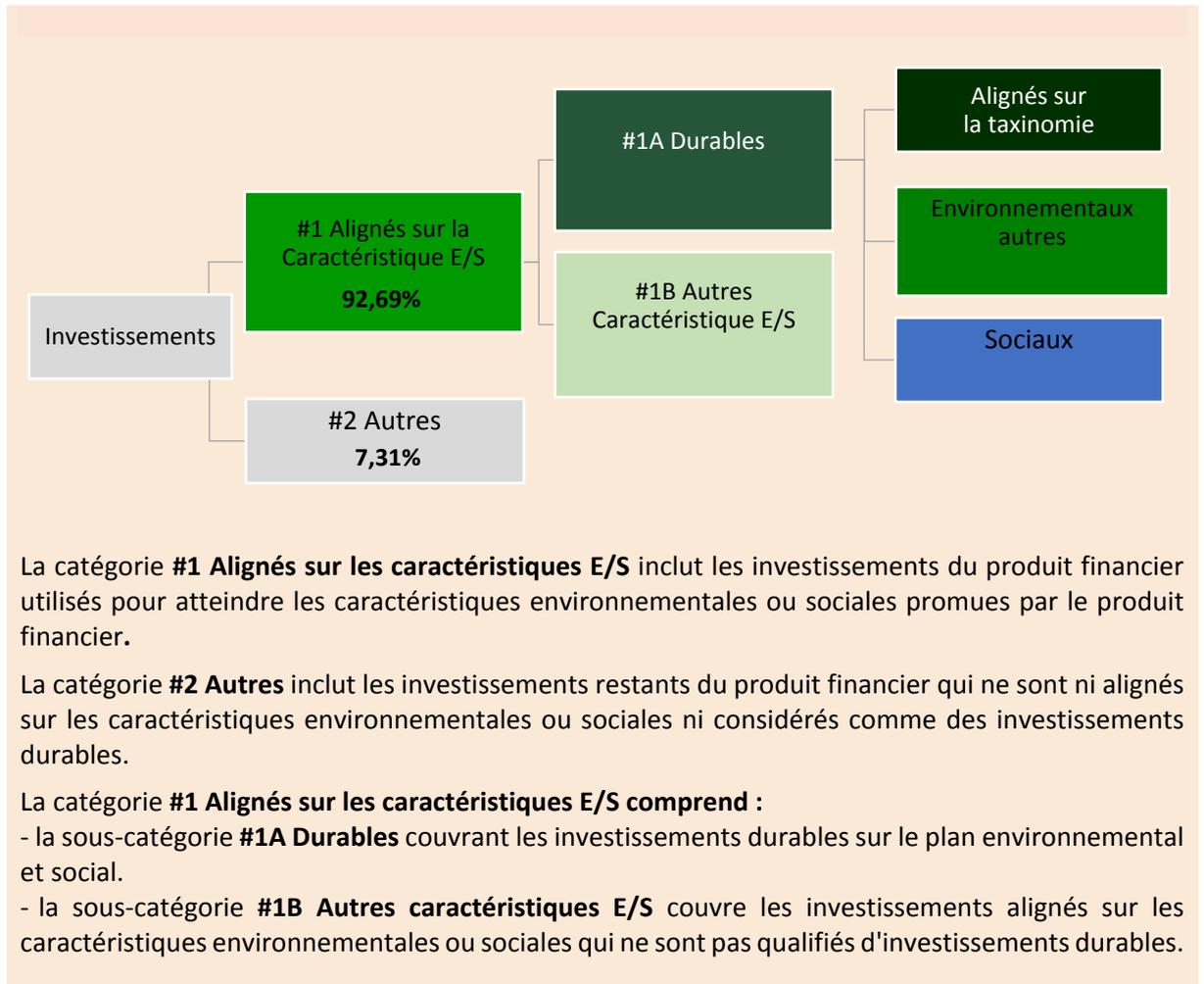
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/01/2022 au 31/12/2022**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs
Emprunts d'Etats	91,30%
Garantie gouvernementale	0,69%
Appartenant au gouvernement sans garantie	0,69%

Les activités alignées sur la taxinomie sont



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

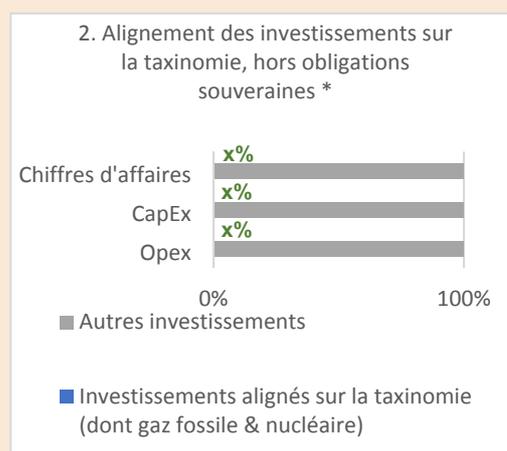
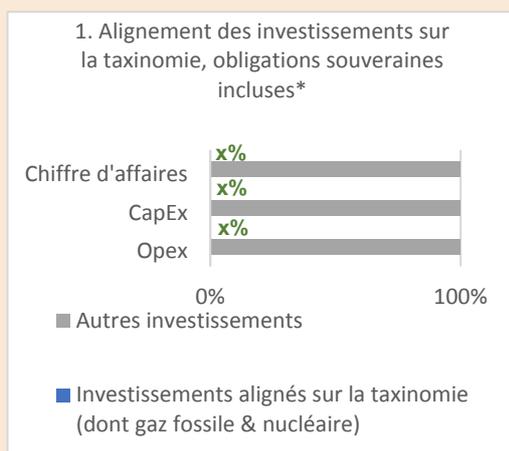
Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

- Oui: Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres» , quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur

<https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.